

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux Euratlantique - Réseau de chaleur alimenté par l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bègles - Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'un marché de maîtrise d'oeuvre et désignation d'un Assistant Maître d'Ouvrage - Décisions - Autorisation

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Bordeaux Euratlantique a fait procéder à l'établissement d'un schéma directeur énergétique pour son programme de construction sur le quartier de Saint Jean Belcier à Bordeaux, portant sur une surface constructible de 791 000 m², par le bureau d'études Explicit. L'ambition d'Euratlantique est de se doter d'une stratégie énergétique d'excellence.

Pour la production de chaleur, quatre solutions ont été plus particulièrement comparées :

- solution collective par opération avec solaire thermique.
- réseau de chaleur alimenté par du bois.
- réseau de chaleur alimenté par l'usine d'incinération de Bègles.
- réseau de chaleur avec prélèvement de calorie sur la Garonne.

Suite aux différentes simulations, la solution desservant par un réseau de chaleur une partie importante du quartier avec un prélèvement de chaleur sur l'usine d'incinération de Bègles apparaît envisageable, sous réserve :

- de l'obtention d'aides à l'investissement en provenance du fonds chaleur géré par l'ADEME ;
- du raccordement de la future piscine municipale.

On notera que la compétitivité du réseau de chaleur pourrait être améliorée en raccordant d'autres opérations de construction ou des bâtiments existants. Elle serait de plus confortée par un renchérissement des énergies fossiles.

Afin d'affiner la faisabilité de ce projet de réseau de chaleur, il est aujourd'hui proposé d'engager deux actions, amenées à converger au stade du dépôt du dossier de demande d'aide auprès de l'ADEME :

- le recours à un maître d'œuvre pour réaliser l'étude de conception globale, les dossiers de demande de subvention, puis le suivi de réalisation des travaux si leur opportunité est confirmée.

- le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du futur service public de chauffage urbain, après avoir défini les modalités d'exploitation et de réalisation des travaux.

Compte tenu de l'intérêt commun de la CUB et de l'EPA sur cette opération, mais aussi :

- de la nécessité d'optimiser le calendrier de réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, notamment de sa partie correspondant à la conception des équipements, dont les résultats doivent figurer dans le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'ADEME avant la fin du premier semestre 2013,
- de l'intervention possible de l'un ou l'autre en qualité de maître d'ouvrage des travaux, en raison de l'imbrication avec les autres travaux d'aménagements,

il est proposé la création d'un groupement de commande entre la CUB et l'EPA.

Ce groupement de commande, constitué conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, a pour objet la sélection d'un maître d'œuvre qui sera chargé :

- dans un premier temps de la conception de la totalité du réseau et des équipements de la chaufferie de secours (missions EP, AVP, PRO), ainsi que de l'élaboration des dossiers de demande de subvention ; ces missions constitueront la tranche ferme du marché ;
- dans un second temps, si les résultats de cette première phase sont concluants, du suivi de la réalisation du réseau de chaleur, selon trois tranches conditionnelles :
 - réalisation du réseau dans la ZAC, y compris les raccordements aux constructions (missions ACT, EXE, DET, AOR).
 - réalisation du réseau hors ZAC (missions ACT, EXE, DET, AOR).
 - réalisation des équipements de la chaufferie de secours (missions ACT, EXE, DET, AOR).

Le coordonnateur du groupement de commande sera l'EPA Euratlantique. A ce titre il sera chargé de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du code des marchés publics, jusqu'à désignation de l'attributaire du marché.

Une CAO sera constituée, composée des membres suivants :

- Membres à voix délibérative :
 - le Directeur Général de l'EPA ou son représentant,
 - un représentant de la commission d'appel d'offres de la CUB, désigné parmi ses membres ayant voix délibérative, ou son suppléant, à désigner par la délibération du conseil de Communauté.
- Membres à voix consultative :
 - l'agent comptable de l'EPA,
 - le contrôleur économique et financier de l'EPA,
 - le Receveur des Finances de la CUB ou son représentant,
 - un représentant de la DDPP de la Gironde.

Le coût prévisionnel total du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 670 000 € HT, dont un tiers pour la tranche ferme, soit environ 200 000 € HT.

L'EPA et la CUB conviennent d'assumer à parts égales les dépenses relatives à la passation du marché, puis à l'exécution de sa tranche ferme.

Concernant les dépenses relatives aux tranches conditionnelles, si elles sont affermies : la répartition des charges entre la CUB et l'EPA fera l'objet d'un protocole *ad hoc*, conclu en amont de l'exécution de ces tranches.

Enfin, le groupement de commande ayant été constitué spécifiquement pour la réalisation de ce marché de maîtrise d'œuvre, son existence prendra fin une fois le marché exécuté.

Le projet de convention de groupement de commande est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret ministériel n°2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux-Euratlantique,

VU la délibération n° 2010/0254 du 28 mai 2010 du Conseil de Communauté adoptant le protocole de partenariat 2010-2024,

VU la délibération n°2012/0377 du 22 juin 2012 du Conseil de Communauté adoptant le protocole cadre St Jean Belcier,

VU l'avis favorable du COSTRAT Développement Durable en date du 19 septembre 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

Que l'étude préalable a montré que la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par l'UIOM de Bègles peut s'avérer pertinente,

DECIDE

Article 1 :

La réalisation d'une étude concernant un réseau de chaleur alimenté par l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Bègles est autorisée.

Article 2 :

Un groupement de commande avec l'EPA Euratlantique est constitué en vue de permettre la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la conception et la réalisation du réseau de chaleur, selon les termes de la convention proposée.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 12 NOVEMBRE 2012

Mme. LAURE CURVALE